

Vendredi 17 juin 2011

Communiqué N°54 : Christian Vannier, Prisonnier politique français de la guerre antidroque est en détention !

Encore une application « bête et méchante » d'une loi sur les drogues, complètement déconnectée de la réalité.

Hier, jeudi 16 Juin 2011, un retraité cévenol, bien intégré dans le tissus social local, va être placé en détention, pour y purger deux ans de « punition ».

Même si ce véritable personnage a accumulé quelques condamnations pour des faits similaires depuis 1973, on ne peut que rester extrêmement sceptique devant l'utilité de l'application d'une pseudo peine plancher pour cause de récidive – déjà poursuivi en 2003 pour le *local "Lozère système D", cannabistrot à Florac"*-, étant donné son âge.

Comme le disait son avocat dans Libération en date du 14 Juin «on ne peut pas lui demander de renoncer à ses convictions et en faire un argument pour lui refuser son aménagement de peine ».

Lors de son procès en novembre 2009, la substitut du procureur avait requis quatre ans ferme, le Tribunal l'avait condamné à deux ans, sans mandat de dépôt. D'autant plus, que Christian Vannier a déjà effectué 8 mois de « préventive », et que de manière exemplaire il s'est présenté chaque semaine à la gendarmerie de Florac pour pointer.

Pire, c'est lorsqu'il s'est présenté le 23 mars 2010 à la prison pour y effectuer sa peine, qu'on l'a renvoyé chez lui en lui signifiant qu'il pouvait bénéficier d'un aménagement de peine, suite à la nouvelle loi du 20/12/2009. A ce moment, Christian Vannier s'était préparé à subir sa condamnation, résiliant ses abonnements, répartissant la garde de ses animaux, et ayant pu manager son absence.

Dernièrement, une responsable du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation), des gendarmes et des responsables de la maison d'arrêt de Mende, étaient même venus vérifier les possibilités techniques d'un bracelet électronique.

Et puis, lors de sa dernière convocation, tout est subitement remis en cause. Le magistrat en charge de l'application des peines retrouve les accents nobles et totalement stériles du Ministre de l'Intérieur : « Le condamné n'est absolument pas dans la remise en question de son mode de fonctionnement, il prône même la consommation raisonnée de stupéfiants, tout en exposant une certaine éthique en ce qui concerne la revente... Son addiction à la drogue présente un danger réel pour la société dans la mesure où il commet régulièrement des infractions à la législation sur les stupéfiants et qu'il participe par son comportement à la banalisation et à la diffusion des produits stupéfiants dans la société... »

POSTE: c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT: <contact@cannabissansfrontieres.org>; http://cannabissansfrontieres.org

C'est pour ce retournement inattendu de situation, ce manque de sincérité honnête, lui ayant fait croire à une autre solution -pas très agréable non plus mais moins contraignante pour ses bêtes- que le « vieux dealer » comme l'appelle Libération, enrage en ce moment pour cette prise au dépourvu totale et retrouve une âme de Camisard.

Et, pour Cannabis Sans Frontières, il s'agit bien d'un homme condamné pour ses opinions, sa contestation après tout légale elle aussi, d'une loi dont il a pu mesurer les conséquences dramatiques dans la société, donc il est bien un prisonnier politique, au plein sens du terme.

C'est pourquoi le 18 juin, jour de résistance contestataire, les manifestations doivent aussi rendre hommage à Christian Vannier.

Maintenant, rejoignons le collectif Cannabis Sans Frontières pour promouvoir une alternative écologique dans un Mouvement pour les Libertés.

Contact Presse: Farid Ghehiouèche 06 14 81 56 79

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT: <contact@cannabissansfrontieres.org>; http://cannabissansfrontieres.org